# Compte-rendu Séance du 03 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le trois décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Taussac, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Raymond CAYZAC.

Date de convocation : 23 novembre 2021

<u>Etaient présents</u>: AMBLARD Jean-Pierre, AUSTRUY Serge, BELARD Catherine, BERTHOU Jean-Pierre, CAYZAC Jean Raymond, CHAPELLE Julien, DEJOU Valérie, FONTANGE Daniel, GAILLAC Nadège, GALTIER Philippe, MERCADIER Michel, PLANCHARD Christine, TARRISSE Michel, VINCENT Pascale.

Absent excusé: M. SIOZADE Alain

Monsieur MERCADIER Michel a été élu secrétaire de séance.

### Validation du dernier compte-rendu, le 30 septembre 2021.

En début de séance, M. le Maire demande de rajouter 2 délibérations non prévues à l'ordre du jour.

Le Conseil municipal a voté: Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

# **OBJET**: Décision Modificative n° 4 Budget Principal.

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de faire une décision modificative pour effectuer les écritures concernant l'achat du pont bascule.

Article/chapitre	Désignation	Section	S	Montant
2138-59	Pont Bascule	Invest	D	2.000 €
21318-55	Local Technique	Invest	D	- 2.000 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

### **OBJET**: Décision Modificative n° 5 Budget Principal.

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de faire une décision modificative pour effectuer les écritures concernant les intérêts des emprunts.

Article/chapitre	Désignation	Section	S	Montant
66111	Intérêts réglés à l'échéance	Fonct.	D	1.411 €
615231	Voirie	Fonct.	D	- 1.411 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

# <u>OBJET</u>: Projet de réhabilitation d'un bâtiment communal « ancienne grange » en une Maison d'Assistants Maternels « M.A.M. » à Taussac.

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise en date du 01 juillet 2021 pour confier à Aveyron Ingénierie les missions suivantes :

- Réalisation de 2 études de faisabilité.
- Assistance dans la recherche d'un programmiste.
- Assistance dans la recherche d'une équipe de MOE pluridisciplinaire, d'un bureau de contrôle et d'un coordonnateur sécurité.

Monsieur le Maire informe que conformément à la convention passée avec Aveyron Ingénierie et suite au compte rendu de visite en date d'octobre 2021, Aveyron Ingénierie a réalisé une deuxième étude de faisabilité qui concerne la réhabilitation d'une ancienne grange.

Dans le cadre du projet d'aménagement de ce bâtiment, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de confier à Aveyron Ingénierie :

- l'assistance pour le choix d'un maître d'œuvre,
- la préparation du dossier de consultation
- l'assistance pour l'analyse des offres et la finalisation du marché de maîtrise d'œuvre.

Adopté à l'unanimité des membres présents

# **OBJET**: TABLEAU DES EMPLOIS.

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Une délibération a été prise en date du 30 septembre 2021 concernant le tableau des emplois, celle-ci annule et remplace la précédente.

#### Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif Territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	С	1	35 heures Arrêté n° AR2020-07
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique territorial de 2ème classe	С	1	28 heures (à compter du 01/09/2020)  Arrêté n° 2020-22  30 heures (avant le 01/09/2020)
Adjoint technique	С	1	35 heures (titulaire depuis le 01 aout 2021)  Arrêté N° 2021-014
Adjoint technique	С	1	Arrêté n°2021-027 du 13 décembre 2021. (Nomination stagiaire à compter du 01 février 2022) 35 heures
Adjoint technique	С	1	5 heures 36 minutes (C.D.I) soit 5,6 h
Adjoint technique	С	1	19 heures (C.D.D.)
Adjoint technique	С	1	13 heures 23 minutes (C.D.D.) soit 13,38 h
Adjoint technique  « Ménage aux gîtes de Manhaval »	С	1	03 heures (C.D.D.)
FILIERE SCOLAIRE			
Agent Spécialisé Principale de 1ère classe des Ecoles Maternelles « ATSEM »	С	1	31 heures 30 minutes soit 31,50 h <i>Arrêté n° 2021-021</i>
TOTAL		9	

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE**: d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01 février 2022,

**PRECISE** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la Commune de Taussac sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

# **OBJET**: Remboursement de Krill

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a reçu un chèque d'un montant de 100,13 € (Cent €uros treize centimes) de Krill, fournisseur du service de la cantine scolaire de Taussac. La facture n° 371554 a été payée 2 fois.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents accepte le remboursement de la somme de 100,13 € de Krill.

Un titre sera établi au compte 7788 au budget principal.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

# <u>OBJET</u>: Adhésion au service Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'Aveyron.

#### SUR LA PROPOSITION DU MAIRE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires applicables à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

VU la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'AVEYRON en date du 28 mars 1994 portant création d'un Service de Médecine Professionnelle et Préventive à compter du 1er avril 1994,

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'AVEYRON en date du 30 novembre 2018 portant modification de la tarification du Service Médecine Professionnelle et Préventive,

Considérant que la convention d'adhésion au service du médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON prend fin le 31/12/2021 et qu'il y a lieu de délibérer pour autoriser le Maire à signer le renouvellement de la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

Considérant qu'il est obligatoire d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré :

#### DECIDE

- de confier le suivi médical des agents au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON.
- d'autoriser le Maire à signer une convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2022.
  - de régler au Centre de Gestion, le montant des prestations assurées par ce service.

# $\overline{ ext{OBJET}}$ : ADHESION AU CONTRAT GROUPE ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES: 2021-2025

### Le Maire rappelle :

 que la Commune a, par la délibération du 10 avril 2013, mandaté le 31 mai 2021, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

#### Le Maire expose :

• que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats de la consultation.

# Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

#### **DECIDE**

#### **ARTICLE 1**: ■ D'accepter la proposition suivante :

Assureur: GRAS SAVOYE/CNP

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2022.

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Le contrat bénéficie d'une garantie de taux pendant deux ans et l'ensemble des prestations négociées dans le cadre de l'appel d'offre tant au niveau de la prévention, de l'hygiène et de la sécurité que du soutien psychologique, du maintien dans l'emploi et du soutien psychologique sont incluses dans l'offre d'assurance.

■ D'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion de l'AVEYRON selon les modalités suivantes :

#### **AGENTS AFFILIES A LA CNRACL:**

### Risques assurées : Tous les risques

Décès

Accident de service & maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique et frais médicaux associés),

Incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire),

Maladie de longue durée, longue maladie (y compris notamment temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office).

Maternité/adoption/paternité.

#### Formule de Franchise :

CHOIX 1	avec une franchise ferme de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	5.95 %
---------	---	--------

# AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A L'IRCANTEC ET CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC :

FORMULE DE FRANCHISE	avec une franchise ferme de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	1.00 %
----------------------------	---	--------

Les contributions correspondantes sont versées à GRAS SAVOYE chargé du contrat sur la base d'un appel de cotisation adressé à la collectivité.

# ARTICLE 2:

**Délègue** au Centre de Gestion la gestion du contrat pour la période 2022-2026 (conseil, interface avec les divers interlocuteurs, actions en faveur de la maîtrise de l'absentéisme...), Les missions confiées au Centre de gestion sont détaillées dans une convention et font l'objet d'une participation financière annuelle due au Centre de Gestion pour chaque collectivité ou établissement public local assuré.

Ces frais s'élèvent à :

- →0.25 % de la masse salariale assurée CNRACL (1)
- → 0.08 % de la masse salariale assurée IRCANTEC (1)

ARTICLE 3 : D'autoriser le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

**ARTICLE 4** : le Maire a délégation pour résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.

Adopté à l'unanimité des membres présents

### **OBJET** : Numérotage et dénomination des voies de la Commune.

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, le déploiement de la fibre, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

M. le Maire rappelle qu'après plusieurs réunions de la commission information et communication, il convient à présent de valider définitivement les noms des voies de la Commune de Taussac ci-après proposés par cette commission :

Nom	Village
CHEMIN DE BRAMELOU	Bournhou
CHEMIN DE CALIXTE	Campches
CHEMIN DE CLUNY	Campches
CHEMIN DE COMBELOU	Campches
CHEMIN DE FAILHES	Campches
CHEMIN DE FOUYIERE	Campches
CHEMIN DE LA CAPELOTE	Campches
CHEMIN DE LA COSTE	Campches
CHEMIN DE LA FARGUÈSE	Campches
CHEMIN DE LA FONTAINE	Cancelade
CHEMIN DE LA LANDE	Cancelade
CHEMIN DE LA LAURIE	Cancelade
CHEMIN DE LA LIMAGNE	Cancelade
CHEMIN DE LA PARRO	Cancelade
CHEMIN DE LA ROQUE	Cancelade

CHEMIN DE LA ROUTE VIEILLE	Cancelade
CHEMIN DE LA SABLIÈRE	Cancelade
CHEMIN DE LA SALLE DES FÊTES	Cancelade
CHEMIN DE LA STATION	Cancelade
CHEMIN DE LA TAILLADE	Casornhes
CHEMIN DE LA MALANTINE	Cros
CHEMIN DE LA THILLIÈRE	Cros
CHEMIN DE LA VIGNE	Cuernegre
CHEMIN DE L'EMBERNAT	Favarille
CHEMIN DE LEZ	Ferratie
CHEMIN DE MAMAYÉ	Germilhac
CHEMIN DE REMOUZES	Germilhac
CHEMIN DE RONESQUE	La cote blanche
CHEMIN DE ROQUESALBES	La cote blanche
CHEMIN DE ROUTE NEUVE	La cote blanche
CHEMIN DES BUIS	La cote blanche
CHEMIN DES CABROLLES	La pesturie
CHEMIN DES CANS	La pesturie
CHEMIN DES CRETZ	La pesturie
CHEMIN DES MONTAGNES	La pesturie
CHEMIN DES PÉLERINS	La pesturie
CHEMIN DES PEYRADES	La pesturie
CHEMIN DES PRADELLES	La pesturie
CHEMIN DES SOURCES	La pesturie
CHEMIN DU BURON	le Bac
CHEMIN DU CASTAGNAL	Le Bac
CHEMIN DU COMMUNAL	le Bac
CHEMIN DU GOUL	le Bouyssou
CHEMIN DU PEYROU	le Bouyssou
CHEMIN DU PLATEAU	Le Tillou
CHEMIN DU PRATS LONGS	Le Tillou
CHEMIN DU ROC DE BAZAYGUES	Le Tord

CHEMIN DU RUISSEAU	Le Verdier
CHEMIN DU SENTIER DE L'IMAGINAIRE	Le Verdier
CHEMIN DU TORD	Lez
CHEMIN DU VERDIER	Lez
CHEMIN DU VIEUX BISTROT	Longuebrousse
IMPASSE CHANTE COUCOU	Longuebrousse
IMPASSE DE BELLEVUE	Longuebrousse
IMPASSE DE CASORNHES	Longuebrousse
IMPASSE DE CHANTEGRENOUILLE	Longuebrousse
IMPASSE DE GUERRE	Longuebrousse
IMPASSE DE LA CHATAIGNERAIE	Longuebrousse
IMPASSE DE LA COMBELLES	Longuebrousse
IMPASSE DE LA CROIX	Lugat
IMPASSE DE LA FERRATIE	Lugat
IMPASSE DE LA GOUTTE	Lugat
IMPASSE DE LA MAISON DU BOIS	Lugat
IMPASSE DE LA PRADE	Lugat
IMPASSE DE LA RAYNALDE	Lugat
IMPASSE DE LA SCIERIE	Lugat
IMPASSE DE LA TOURELLE	Lugat
IMPASSE DE LA VOIE ROMAINE	Lugat
IMPASSE DE LACAN	Lugat
IMPASSE DE L'HIRONDELLE	Maisonneuve
IMPASSE DE MAISONNEUVE	Manhaval
IMPASSE DE MENTIÈRE	Manhaval
IMPASSE DE PARRI	Manhaval
IMPASSE DE POUCHICOU	Manhaval
IMPASSE DE TRAS	Manhaval
IMPASSE DES CHATAIGNERS	Masclat
IMPASSE DES CHÊNES	Masclat
IMPASSE DES GENÊTS	Masclat
IMPASSE DES HORTENSIAS	Masclat

IMPASSE DES JOUANIS	Masclat
IMPASSE DES NOISETIERS	Masclat
IMPASSE DES PLAINES	Masclat
IMPASSE DES TILLEULS	Mayrinhac
IMPASSE DES VERGERS	Mayrinhac
IMPASSE DU BOUGNAT	Mayrinhac
IMPASSE DU BOURNHOU	Mayrinhac
IMPASSE DU FOURNIL	Mayrinhac
IMPASSE DU MOULIN	Mayrinhac
IMPASSE DU PRADAT	Mayrinhac
IMPASSE DU PRIEURE DE ST HILAIRE	Mayrinhac
IMPASSE DU SECADOU	Mayrinhac
IMPASSE DU VERDIER	Mayrinhac
IMPASSE FLEURIE	Mayrinhac
PLACE DE L'ABEURADOU	Mayrinhac
PLACE DE LA CHAPELLE	Mayrinhac
PLACE DU BOURG	Mayrinhac
PLACE DU FOUR	Mayrinhac
ROUTE DE BAZAYGUES	Mayrinhac
ROUTE DE BEL-AIR	Mayrinhac
ROUTE DE BROMMES	Montmayoux
ROUTE DE CAMPCHES	Montmayoux
ROUTE DE CROS	Montmayoux
ROUTE DE CUERNEGRE	Parri
ROUTE DE FAVARILLE	Peyrat
ROUTE DE GERMILHAC	Peyrat
ROUTE DE LA CARRIÈRE	Peyrat
ROUTE DE LA PESTURIE	Peyrat
ROUTE DE L'ABREUVOIR	Peyrat
ROUTE DE LACROIX-BARREZ	Peyrat
ROUTE DE LANTUÉJOULS	Peyrat
ROUTE DE L'AVEYRON	Peyrat

ROUTE DE LONGUEBROUSSE	Peyrat
ROUTE DE LUGAT	Peyrat
ROUTE DE MALCOR	Peyrat
ROUTE DE MASCLAT	Pierrefiche
ROUTE DE MAYRINHAC	Plaisance
ROUTE DE MONTMAYOUX	Pouchicou
ROUTE DE MUR DE BARREZ	Salesse
ROUTE DE PEYRAT	Salesse
ROUTE DE PIERREFICHE	Salesse
ROUTE DE PLAISANCE	Serres
ROUTE DE SALESSE	Serres
ROUTE DE SERRES	Serres
ROUTE DE SERVIÈRES	Serres
ROUTE DE TRIONAC	Serres
ROUTE DES OURADOUS	Servières
ROUTE DES RESINEUX	Taussac
ROUTE DU BAC	Taussac
ROUTE DU BOUT DE LA CÔTE	Taussac
ROUTE DU BOUYSSOU	Taussac
ROUTE DU BROUNIOU	Taussac
ROUTE DU MENUT	Taussac
ROUTE NOTRE DAME DE LEZ	Taussac
RUE DE L'ESTIVE	Taussac
RUE DE LA BASCULE	Taussac
RUE DE LA CASCADE	Taussac
RUE DE LA COMBE	Taussac
RUE DE LA TOUR	Taussac
RUE DE L'ÉGLISE	Taussac
RUE DES ACACIAS	Taussac
RUE DES JONQUILLES	Taussac
RUE DES LATTES	Taussac
RUE DES LOISIRS	Taussac

RUE DES PUITS	Taussac
RUE DES ROSIERS	Taussac
RUE DU CARRIEROU	Taussac
RUE DU BOIS JOLY	Taussac
RUE DU CENTRE	Taussac
RUE DU CHÂTEAU	Taussac
RUE DU COUDERC	Taussac
RUE DU PUECH DE LESTRADE	Taussac
RUE DU TILLOU	Taussac
SENTIER DE LA FORÊT MAGIQUE	Trionac
SENTIER DE LA GOUTE	Trionac
SENTIER DES CAMPS	Trionac
SENTIER DU CALVAIRE	Trionac
SENTIER DU CARREYROU	Trionac
SENTIER DU FAU	Trionac
SENTIER DU PUECH	Trionac

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- la création des voies libellées ci-dessus.
- charge Monsieur le Maire et le SMICA de communiquer cette information.

# <u>OBJET</u>: Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) - exercice 2022. Adressage des voies de la Commune.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune peut prétendre à une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour l'achat des fournitures nécessaires au déploiement de l'adressage au sein de la Commune afin de nommer l'ensemble des voies et numéroter l'ensemble des bâtiments « lieux de vie » et habitations. La commune a opté pour une numérotation métrique.

Cette amélioration concerne la sécurité : SAMU, pompiers, gendarmerie, mais également les services de livraison et de fourniture d'énergie ou de télécommunication : La Poste, fournisseurs d'accès internet, téléphone et fibre optique.

Le coût total des travaux est estimé à 18.576,20 € Hors Taxe.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Subvention spécifique de l'Etat (DETR), 50 %:
 Autofinancement:
 9.288,10 € H.T
 18.576,20 € H.T

Les travaux seront réalisés à partir du 1<sup>er</sup> semestre 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet, le devis et le plan de financement, et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches de demandes de subvention et la réalisation de ce projet.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

# <u>OBJET</u>: Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) - exercice 2022. M.A.M. « Maison d'Assistantes Maternelles »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune peut prétendre à une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour le projet de réhabilitation d'une ancienne grange en une M.A.M. « Maison d'Assistantes Maternelles »

Une **MAM** (Maison d'Assistantes Maternelles) **est** un lieu de vie où 2 à 4 assistantes maternelles se regroupent. Le but **est** de créer un espace socialisant, sécurisant et bienveillant, adapté à 100% aux enfants. ... Les assistantes maternelles peuvent y accueillir jusqu'à 4 enfants chacune, en **fonction** de leur agrément.

Deux assistantes maternelles ont accepté notre projet.

Considérant que ce projet complète l'offre des services auprès de la population notamment la plus jeune, qu'il prend en compte l'évolution de la profession d'assistantes maternelles et contribue à l'attractivité de notre territoire, la commune a souhaité s'engager afin que celui-ci voit le jour, en finançant la réhabilitation d'un ancienne grange pour mettre à disposition aux assistantes maternelles.

		FAISABILITE n°2	
		Surface Utile (en m²)	
RDC	LOCAUX BRUTS	120	
1er ETAGE	МАМ	110	
тот	AL SURFACE	230	

Le coût total des travaux est **estimé à 324 000,00 € Hors Taxe.** 

# 8 – FAISABILITE FINANCIERE

		TRAVAUX			
			Surfaces en m²	Ratio € / m²	en € HT
		Raccordement aux réseaux		forfait	
TRAVAUX EXTERIEURS	JARDIN	Aménagement parking, voirie, cloture, éclairage		forfait	
		Jeux pour enfants		forfait	
					26 0
		Désamiantage	200	90 €	18 0
		Démolition ancienne porcherie		forfait	20
		Volige , ardoise d'Espagne, zinguerie	200	137 €	27 3
GRANGE	CLOS COUVERT	Création nouvelles ouvertures en RDC	2	4 000 €	80
	1	Création nouvelles ouvertures en R+1	5	2 500 €	
		Menuiseries alu neuves avec volet roulant	11	2 000 €	12.5
				2000€	22 0
					89 8
	TRAVAUX INTERIEURS RDC	Décaissement et réalisation dallage	120	60 €	7 2
GRANGE		Tirage des réseaux sous dallage		forfait	
		Eclairage , prise de courants	forfait		25
					11 7
	TRAVAUX IINTERIEURS R+1	Démolition plancher bois et escalier	110	35 €	3 8
GRANGE		Réalisation plancher béton	110	110 €	12 10
		Aménagement intérieur: tous corps d'état	110	1 100 €	121 00
					136 95
	TOTAL COUT PRE	VISIONNEL DES TRAVAUX	230	1 150 €	264 53
		HONORAIRES			
		MOE	10	26 453,	
	Assurance	Dommage Ouvrage	1	2 645,	
	Cont	rôle Technique	3	7 935,	
	Coordinati	on Sécurité et Santé	1,	3 967,9	
	Diagnos	stics avant travaux		5 000,	
		TOTAL HONORAIRES			46 002,4
	IIV	IPREVUS	5	% du montant des travaux	13 226,6
		COURT TOTAL OPERATION			
		COUT TOTAL OPERATION on € 1			323 76
		COUT TOTAL OPERATION en € T	TC		388 51
		SURFACES PROJETEES			230
		RATIO € HT / m <sup>2</sup>			1 408

PF/FM Octobre 2021

N° dossier 2018-0384

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Subvention spécifique de l'Etat (DETR), 30 % : 97.200,00 € H.T. - Subvention Région 10 % : 32.400,00 € H.T. - Subvention Département 25 % : 81.000,00 € H.T. - Subvention Communauté de Communes « Fonds de Concours » 10 % : 32.400,00 € H.T. - Autofinancement : 81.000,00 € H.T. 324.000,00 € H.T.

Les travaux seront réalisés à partir du 1<sup>er</sup> semestre 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet, les devis et le plan de financement, et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches de demandes de subvention et la réalisation de ce projet.

# <u>OBJET</u>: Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) - exercice 2022. Audit énergétique de la MAIRIE – ECOLE.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un audit énergétique a été réalisé en 2018, il a porté sur l'analyse du bâtiment Mairie et école.

Le bâtiment audité présente une performance thermique moyenne, le potentiel d'économie d'énergie sur ce site est intéressant et exploitable.

A l'issue de l'audit, trois scénarios se dessinent avec chacun un plan d'action (voir tableau suivant) :

- Le scénario 1 : cout 1 700 € / gain envisagé : 18%
- Le scénario 2 : cout 34 430 € / gain envisagé : 49%
- Le scénario 3 : cout 87 930 € / gain envisagé : 52%

	Synthèse des plans d'actions									
	Investis sement	Aides €			Economie identifiée			Temps de retour (années)		
Scénario	Prix TTC	CEE	DETR	Région	DPE kWh <sub>EP</sub> /m².an	€ TTC/an	kg éq CO2/m².an	TRB	TRA hors aides	TRA avec aides
1	1 700	159	0	0	35 Gain : 18 %	1 148	10,5	2	2	1
2	34 430	3 621	6 886	10 329	96 Gain : 49 %	3 039	26,0	12	9	4
3	87 930	4 417	17 586	26 379	100 Gain : 52 %	3 479	36,0	26	17	9

Après analyse, le scénario 2 semble le plus intéressant car il entraine une forte réduction des consommations (49 %) et permet à la commune de bénéficier de 60,5% d'aides publiques. (Gain minimum de 30% sur la consommation énergétique pour en bénéficier)).

N°	Actions	Inve	stissement prévi	sionnel	Economi	e identifiée		Temps de retour (ans)	
	Préconisées	Montant H.T	Brut € TTC TVA 10 %	CEE€	kWhep /m².an	kgéqCO 2 /m².an	€ TTC/an	brut	actualisé
1	Sensibilisatio n des usagers	-	-	-	-	-	-	-	-
2	Isolation des murs par l'intérieur	14.545,45	16 000	2 798	60	18,0	1 969	9	7
3	Renforcemen t isolation des combles	209,08	230	65	0	0,1	12	20	13
5	Remplaceme nt de l'éclairage - luminaire LED	5.454,55	6 000	192	10	0,2	234	26	16
7	Régulateur loi d'eau + réduit (automate pour réseau hydraulique)	1.363,64	1 500	63	33	10,0	1 088	2	2
8	Calorifugeage des réseaux de chauffage	181,82	200	96	3	0,8	84	3	3
9	Chaudière fioul à condensation	9.545,45	10 500	407	22	6,5	706	15	11
-	TOTAL	31.300,00	34 430	3 621	96	26,0	3 039	12	9

Le coût total des travaux est estimé à 31.300,00 € Hors Taxe.

Les devis estimatifs des travaux datent de 2018, des devis actualisés 2022 seront à demander.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Subvention spécifique de l'Etat (DETR), 20 %:
Subvention Région « FEDER » 35 %:
Subvention Certificats d'Economies d'Energie (CEE) 10 %:
Autofinancement :
10.955 € H.T.
3.130 € H.T.
11.015 € H.T.
31.300 € H.T

Les travaux seront réalisés à partir du 1<sup>er</sup> semestre 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le projet, les devis et le plan de financement, et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches de demandes de subvention et la réalisation de ce projet.

# **OBJET** : Subvention exceptionnelle à l'association des éleveurs de race Aubrac.

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal de la demande reçue par l'association des éleveurs de race Aubrac pour l'attribution d'une subvention, pour la réalisation d'une manifestation à Lacroix-Barrez, le 31 octobre 2021.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 300 € (Trois cent €uros).

Après avoir ouïr cette proposition et à l'unanimité des présents, les membres adoptent.

L'imputation de cette subvention exceptionnelle de 300 € sera effectuée à l'article 6574 sur le budget primitif de la commune.

Le conseil municipal passe au vote :

Pour: 13 Contre: 00 Abstention: 01

# **OBJET**: Subvention exceptionnelle à l'association Du Magma à la Pierre.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'intervention de Nicolas Chapput, stagiaire en master1 sur les sentiers de l'imaginaire, Mme Geneviève BAILLY, Présidente de l'association « Du magma à la pierre », de Lacroix-Barrez nous a communiqué les frais (alimentaire, restauration, ...) occasionnels par l'hébergement de ce stagiaire.

Le montant des factures s'élève à 1.540 €. Cette somme est divisée par les six Communes du Carladez soit 256 € par Commune.

Le conseil Municipal après avoir délibéré décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 256 € (Deux cent cinquante-six €uros).

L'imputation de cette subvention exceptionnelle de 256 € sera effectuée à l'article 6574 sur le budget primitif de la commune.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

# <u>OBJET</u>: Subvention exceptionnelle à l'association Badminton Athlétique Club du Carladez.

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal de la demande reçue par l'association Badminton Athlétique Club du Carladez pour l'attribution d'une subvention, pour l'achat de matériel « raquettes, volants ... ».

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 150 € (Cent cinquante €uros).

Après avoir ouïr cette proposition et à l'unanimité des présents, les membres adoptent.

L'imputation de cette subvention exceptionnelle de 150 € sera effectuée à l'article 6574 sur le budget primitif de la commune.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

# OBJET: Dépenses à imputer au compte 6232, modalités d'attribution du cadeau.

M. le Maire rappelle à son conseil municipal qu'une délibération n° 2020DL171207 en date du 17 décembre 2020 a été prise pour fixer le montant limite par agent pour l'attribution du cadeau de noël. Il est opportun de revaloriser ce montant suite à l'augmentation du prix des produits alimentaires. Celle-ci annule et remplace la précédente.

Le décret n°2007-450 du 25 mars 2007 fixe la liste des pièces justificatives exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques. Ce décret fait l'objet d'une instruction codificatrice n°07-024MO du 30 mars 2007.

Il est demandé aux collectivités de préciser, par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies » et de préciser les modalités d'attribution du cadeau à l'occasion de Noël.

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération concernant les dépenses au compte 6232 a été déjà prise, il demande de délibérer sur les conditions d'attribution et le montant limite.

Les cadeaux offerts au personnel communal et aux enseignants de l'école primaire de Taussac à l'occasion de Noël sera d'un montant limite de 90 €/ agent.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibérer à l'unanimité, décident d'attribuer les cadeaux au personnel communal et enseignants pour un montant limite de 90 €/agent. Ces dépenses détaillées ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonie » sont inscrites au budget dans la limite des crédits.

# **OBJET**: Nomination d'un conseiller municipal délégué

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.2122-18 du CGCT permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux, Il explique également que la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de créer un poste de conseiller municipal délégué en charge de l'information et communication, numériques, énergies et de confier cette tâche à Monsieur GALTIER Philippe.

Cette délégation se détaille ainsi :

- Site de la mairie, Facebook, bulletin municipal, adressage sur le territoire de la Commune
- Traitement des dossiers, réalisations, suivis, réceptions et vérifications
- Evaluations des besoins...,

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

# OBJET : Fixant les indemnités de fonction des élus

Monsieur le Maire informe que la délibération n° 2020DL040701 prise le 04 juillet 2020, est annulée et remplacée par celle-ci.

#### Le nouveau Maire, Raymond CAYZAC informe l'assemblée :

que les fonctions d'élu local sont gratuites. Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune.

Son octroi nécessite une délibération.

Il est possible d'allouer des indemnités de fonction, dans la limite de l'enveloppe, au maire, adjoints et conseillers titulaires d'une délégation et aux autres conseillers municipaux (articles L2123-23, 24 et 24-1 du C.G.C.T.). Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante sera joint à la délibération.

Au titre des cumuls de mandats, un élu ne peut percevoir plus d'une fois ½ le montant de l'indemnité parlementaire. Au-delà, ses indemnités seront écrêtées. L'article L2123-20-III met fin au reversement de l'écrêtement à d'autres élus locaux. Désormais, la part écrêtée résultant d'un cumul d'indemnités de fonction est reversée au budget de la personne publique au sein de laquelle le conseiller municipal exerce le plus récemment un mandat ou une fonction. Considérant que la commune de Taussac appartient à la strate de plus de 500 Habitants,

# Le Maire propose à l'assemblée :

de fixer l'enveloppe financière mensuelle de la manière suivante :

- l'indemnité du maire, 31,2 % de l'indice brut 1027,

- et du produit de 8,3 % de l'indice brut 1027 par le nombre d'adjoints.
- -et du produit de 6 % de l'indice brut 1027 par le nombre de conseiller municipal délégué

## Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2123-20 à L2123-24-1 et R 2123-23.

#### **DECIDE:**

- d'adopter la proposition du Maire,

Le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité (*maximale*) du maire (34,3 % de l'indice brut 1027), du produit de 9,1 % de l'indice brut 1027 pour le 1<sup>er</sup> adjoint, 2<sup>ème</sup> adjoint, 3<sup>ème</sup> adjoint et 4<sup>ème</sup> adjoint et du produit de 6 % de l'indice brut 1027 pour le conseiller municipal délégué.

A compter du 01 janvier 2022, le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et du conseiller municipal délégué est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

**Maire**: 31,2 % de l'indice 1027;

1<sup>er</sup> adjoint: 8,3 % de l'indice brut 1027 2<sup>ème</sup> adjoint: 8,3 % de l'indice brut 1027 3<sup>ème</sup> adjoint: 8,3 % de l'indice brut 1027 4<sup>ème</sup> adjoint: 8,3 % de l'indice brut 1027

Conseiller municipal délégué : 6 % de l'indice brut 1027

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement pour le maire, des adjoints et du conseiller municipal délégué, et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**ADOPTÉ**: à l'unanimité des membres présents

# $\underline{OBJET}$ : Demande de subvention - exercice 2022. M.A.M. « Maison d'Assistantes Maternelles »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune peut prétendre à des subventions pour le projet de réhabilitation d'une ancienne grange en une **M.A.M.** « **Maison** d'Assistantes Maternelles »

Une **MAM** (Maison d'Assistantes Maternelles) **est** un lieu de vie où 2 à 4 assistantes maternelles se regroupent. Le but **est** de créer un espace socialisant, sécurisant et bienveillant, adapté à 100% aux enfants. ... Les assistantes maternelles peuvent y accueillir jusqu'à 4 enfants chacune, en **fonction** de leur agrément.

Deux assistantes maternelles ont accepté notre projet.

Considérant que ce projet complète l'offre des services auprès de la population notamment la plus jeune, qu'il prend en compte l'évolution de la profession d'assistantes maternelles et contribue à l'attractivité de notre territoire, la commune a souhaité s'engager afin que celui-ci voit le jour, en finançant la réhabilitation d'un ancienne grange pour mettre à disposition aux assistantes maternelles.

		FAISABILITE n°	
		Surface Utile (en m²)	
RDC	LOCAUX BRUTS	120	
1er ETAGE	MAM	110	
тот	230		

Le coût total des travaux est estimé à 324 000,00 € Hors Taxe.

# 8 – FAISABILITE FINANCIERE

		TRAVAUX			
_			Surfaces en m²	Ratio € / m²	en € HT
TRAVAUX EXTERIEURS		Raccordement aux réseaux		forfait	
	JARDIN	Aménagement parking, voirie, cloture, éclairage	forfait		11 00
		Jeux pour enfants		forfait	
					26 00
		Désamiantage	200	90 €	18 00
		Démolition ancienne porcherie		forfait	2 00
		Volige , ardoise d'Espagne, zinguerie	200		
GRANGE	CLOS COUVERT	Création nouvelles ouvertures en RDC	2	137 €	27 38
		Création nouvelles ouvertures en R+1		4 000 €	8 00
		Menuiseries alu neuves avec volet roulant	5	2 500 €	12 50
		INTERIOR STATES AND INCOVERS AVEC VOICE FOUNDAME	11	2 000 €	22 00
					89 88
	TRAVAUX INTERIEURS RDC	Décaissement et réalisation dallage	120	60 €	7 20
GRANGE		Tirage des réseaux sous dallage		forfait	
		Eclairage , prise de courants	forfait		2 50
					11 70
		Démolition plancher bois et escalier	110	35 €	3 856
GRANGE	TRAVAUX IINTERIEURS R+1	Réalisation plancher béton	110	110 €	12 100
		Aménagement intérieur: tous corps d'état	110	1 100 €	121 000
					136 950
	TOTAL COUT PRE	VISIONNEL DES TRAVAUX	230	1 150 €	264 532
				11300	204 332
		HONORAIRES			
		MOE	10	26 453,2	
	Assurance	Dommage Ouvrage	1	2 645,3	
	Cont	rôle Technique	3	7 935,9	
	Coordinati	on Sécurité et Santé	1,5	3 967,9	
	Diagnos	stics avant travaux		5 000,0	
		TOTAL HONORAIRES			46 002,49
	IIV	PREVUS	5	% du montant des travaux	13 226,61
		COUT TOTAL OPERATION en € H			323 761
		COUT TOTAL OPERATION en € TT	C		388 514
		SURFACES PROJETEES			230

PF/FM Octobre 2021

N° dossier 2018-0384

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Subvention spécifique de l'Etat (DETR), 30 % : 97.200,00 € H.T - Subvention Région 10 % : 32.400,00 € H.T. - Subvention Département 25 % : 81.000,00 € H.T. - Subvention Communauté de Communes « Fonds de Concours » 10 % : 32.400,00 € H.T. - Autofinancement : 81.000,00 € H.T 324.000,00 € H.T

Les travaux seront réalisés à partir du 1<sup>er</sup> semestre 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet, les devis et le plan de financement, et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches de demandes de subvention et la réalisation de ce projet.

# **QUESTIONS DIVERSES**

# ➤ Assainissement collectif de Cancelade – Réseaux

- Lancement de la consultation le jeudi 14 octobre 2021
- Remise des offres le mercredi 10 novembre 17h

Deux offres.

# > Assainissement collectif de Cancelade – Station d'épuration

- Lancement de la consultation : mardi 2 novembre
- Remise des offres : mardi 7 décembre 2021 à 17h.

## ➤ Maisons d'Assistants Maternels (M.A.M.)

M. le Maire donne lecture de l'étude de faisabilité établie par Aveyron Ingénierie.

Les 2 intervenantes assistantes maternelles suivent actuellement des formations. Elles sont en contact avec l'antenne de Protection Maternelle et Infantile (PMI) à rodez afin de proposer un projet professionnel via un dossier : définition du projet d'accueil, charte, ménage, règlement intérieur.

La MAM de Taussac pourrait accueillir 9 ou 12 enfants, le département de l'Aveyron a fixé la limite à 9 enfants. Les assistantes maternelles seront 2 à Taussac.

Nadège Gaillac souligne la nécessité d'exercer en MAM en précisant qu'être assistante maternelle à domicile est de plus en plus contraignant avec une vraie difficulté de séparer le Pro/Perso (vie d'assistante maternelle et vie de famille) dans un même lieu.

### > Faire-part de naissance

Monsieur le Maire donne lecture du faire-part de naissance de Juliette fille d'Emilie PLASSART et Antoine SOULAGE. Une carte cadeau a été faite à Bébé 9 d'Aurillac d'un montant de 100 €.

# Concours départemental du fleurissement et de l'aménagement du cadre de vie 2021.

Il a été décerné à la Commune de Taussac le 2<sup>ème</sup> prix dans la 3<sup>ème</sup> catégorie.

<u>Conclusion du jury</u>: Votre Commune possède des atouts sur la valorisation du patrimoine local et de la biodiversité. Poursuivre dans ce sens.

## > Trésorerie d'Argences en Aubrac.

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021, Monsieur Aissa MAKHLOUF, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques est muté dans un autre département. Monsieur régis CADARS, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques assurera l'intérim du Centre des Finances Publiques d'Argences en Aubrac comme comptable du 1<sup>er</sup> décembre au 31 décembre 2021.

# > AAPPMA du Carladez

#### Assemblée Générale AAPPMA du 19 novembre 2021

#### Présents:

- 4 membres du bureau de l'association
- Josette Serres pour la commune de Mur de Barrez
- Philippe Galtier pour la commune de Taussac
- 1 représentant pour la commune de Murols
- 5 autres personnes présentes dans l'assemblée

#### ODJ: Assemblée Générale de l'Association

Présentation du Bilan comptable et de l'arrêté à fin octobre 2021.

L'association fonctionne essentiellement sur le bénévolat du bureau, les frais sont très limités.

L'association en chiffres:

Budget : Au total 12122€ en caisse à fin 2021. Voir budget détaillé en PJ.

404 cartes de pêches :

• Majeurs adultes : 234

• Enfants mineurs: 34

• Enfants de – de 12 ans : 87

• Carte Week-end: 37

• Carte à la journée : 58

### Constat:

• Problème pour avoir un plan d'eau suffisamment profond et vaste pour éviter la surchauffe de l'eau qui tue les poissons ; Tentative non concluante au bassin de la Fage (Lacroix Barrez) où l'association a demandé d'étendre le plan d'eau sans succès.

- Le plan d'eau de Trionac est trop petit et peu profond, problème des poissons qui risquent de mourir en proximité du Camping. De plus l'accès est privé.
- Pas de soutien des communes en dehors d'un soutien financier.
- Manque de bénévoles.
- Relations compliquées avec la fédération de pêche de Rodez : pas de communication, pas de travail en synergie ; La fédération décide sans consulter l'association ni expliquer les décisions et actions.

#### **Conséquence:**

Le Bureau actuel de l'association est démissionnaire.

Le bureau doit comprendre 7 personnes au minimum et 15 personnes au maximum.

L'assemblée présente acte la démission du bureau ;

Un mail de convocation à une assemblée extraordinaire va être envoyé à tous les licenciés afin de voir si de nouveaux bénévoles souhaitent reprendre l'association via l'élection d'un nouveau bureau.

Si l'association est dissolue, il sera compliqué de la recréer pour des raisons statutaires. Les fonds de l'association pourront être reversés à une autre association.

# Schéma scolaire du Carladez

#### Présents:

Jean Raymond Cayzac, Maire de la commune Sylvie Biscaye, Chargée de mission Aveyron Ingénierie Christine Planchard, Adjointe au maire Julien Chapelle, Responsable de la commission Affaires Solaires et Sports Philippe Galtier, conseiller municipal.

#### ODJ: Le schéma scolaire du Carladez

- Sylvie Biscaye détaille sa mission et distribue le questionnaire « quel schéma scolaire à l'échelle du territoire dans les années à venir ? »
- Jean Raymond Cayzac cite un courrier de madame l'inspectrice d'académie : en 2021, 293 élèves en moins qu'en 2020 sur le département, cette baisse des effectifs se poursuivra dans les 5 années à venir selon les modèles statistiques.
  - > Priorités départementales : création ou maintien de regroupements d'écoles rurales de proximité.

La démarche des communes du Carladez s'inscrit totalement dans cette recommandation.

Comment va se passer la mission Aveyron ingénierie :

- Rencontre des communes (Maires, responsables affaires scolaires, conseillers municipaux) pour recueillir les idées, attendus et contraintes.
- Distribution du questionnaire à toutes les écoles (direction et instituteurs/rices)

- Présentation du livrable d'état des lieux en séance inter communales.
- Mise en place d'un groupe de travail avec les maires, les responsables affaires scolaires, les équipes enseignantes des communes qui souhaitent avancer sur le sujet.
- Elaboration d'un livre blanc (projet éducatif, étude de faisabilité à partir de l'état des lieux, conditions de réussite, risques, ...)

#### Remarques:

- visiter une école issue d'un regroupement.
- Prendre en compte budget et planning dans l'étude.
- Nécessité d'avoir des locaux neufs et extensible aux critères et normes d'aujourd'hui.
- Architecture cible envisagée : avoir des regroupements par niveaux : CP-> CE1 ensemble et CE2-> CM2 ensemble avec des échanges réguliers avec le collège pour faciliter l'intégration future.
- Avoir un projet d'école qui s'appuie sur les particularités et avantages du bassin de vie Carladez.
- Le regroupement n'est pas une fermeture d'école mais une école déplacée dans l'intérêt des élèves et enfants.
- Nécessaire d'avoir un projet de remplacement dans les locaux des écoles regroupées, maison des associations, bibliothèque, ....

# > Mat de mesure

Un mat de mesure a été installé par total sur la Commune de Cros de Ronesque.

### > SIEDA

- Déploiement éclairage Trionac : ordre de service envoyé par le SIEDA à l'entreprise le 13/10/2021. Le matériel est en commande. (planning de réalisation difficile à tenir car problèmes d'approvisionnements de matériel.)
- audit énergétique Mairie/école de Taussac : délibération lors de ce Conseil municipal
- campagne d'audit énergétique salle des fêtes : délibération du 30/09/2021 : tous les documents ont été envoyés au SIEDA. Date d'audit à définir avec le prestataire.
- Achats groupés d'énergie : vérification et validation des PDL inclus dans les contrats pour distribution d'énergie à prix négocié.

### **Petit journal**

Mail aux associations pour le petit journal de Taussac n°3 - janvier 2022 le 16/11/2021 : sujet à traiter courant décembre.

# **La grange de Manhaval**

#### Réalisées:

- Afficher le code WIFI et un QRcode de connexion au wifi en haut et en bas « fait »
- Détecteurs de fumée « Détecteurs posés »
- vérifier que les appels payants sont bien bloqués dans l'abonnement NeoSat « fait »

#### A faire:

- Mettre un téléphone mural (fixé dans le mur) dans le lieu d'accueil « combiné récupéré, installation à planifier ».
- Installer 1 extincteur par niveau « Devis en cours d'étude »
- Déplacer le boitier lumineux sortie de secours derrière le rideau « à faire »
- Traiter le sujet bruit des distributeurs, soit déplacer les machines soit déplacer les lits ...

#### Cérémonie des vœux

Du fait du contexte lié à la pandémie et de la circulation croissante du virus Covid-19, les conditions ne sont malheureusement pas réunies pour garantir en toute sécurité sanitaire, le maintien des vœux traditionnels en présentiel. C'est pourquoi, la municipalité a pris la décision d'annuler la cérémonie des vœux 2022

## Déneigement

Renouvellement de la convention avec M. Anthony VALLAT.

#### ➤ M. le Maire donne lecture des devis :

- Aménagement de la salle de bain du logement de M. et Mme MIALET Pierre, ancien presbytère de Taussac.
- Aspirateur à bidon pour le nettoyage de la salle des fêtes
- Mazars Extincteurs:
  - o 1 local de chasse
  - o 1 Epareuse
  - o 1 Gîte de Manhaval

# > Adressage:

Le conseil municipal valide la charte graphique des panneaux / plaques :

- Plaques, panneaux et numéros en émail
- Lettres blanches si possible en majuscules
- Liseré / filet ombré
- Police Helvetica Medium 60%
- Pas d'option pose
- Pas d'option Blason
- Nom de la commune : Taussac en haut du panneau sur le filet entrecoupé

# Exemple:



La validation du fond vert RAL 6010 se fera par échange de mail.